



REGLEMENT pour la journée de la jeunesse au 30^{ème} tir cantonal fribourgeois (fusil 300 m)

1. **Date** Dimanche 30 juin 2019.
2. **Lieu** St. Ursen, Stand de tir.
3. **Participants** **96 juniors (U17-U21) et (U13-U15) du canton de Fribourg.**
Répartition : 4 Juniors (U17-U21) et 2 Juniors (U13-U15) par district. Puis, au terme des tirs de qualification, les 54 meilleurs Juniors, toutes catégories confondues.
Les sociétés de tir, en collaboration avec les Responsables des Fédérations, procèdent au tir de qualification décidé par le Chef division formation et JT du canton.
4. **Annonce des participants** Les Fédérations adressent les feuilles de stand liées aux qualifications au Chef division formation et JT du canton jusqu'au **31 mai 2019, dernier délai.**
5. **Convocation** Les convocations seront adressées aux Directeurs des jeunes tireurs concernés avec copie aux Responsables JT des Fédérations et aux présidents des sociétés de tir concernés.
6. **Déroulement**

1330 – 1600 : Tir éliminatoire pour l'ensemble des participants, soit 12 séries de 8 tireurs (12' par tireur)

1630 – 1700 : Finale des 8 meilleurs Juniors (U17-U21) et des 8 meilleurs Juniors (U13-U15), soit 2 séries de 8 tireurs

1715 Proclamation des résultats.
7. **Finance** Aucune.
8. **Arme** Fusil d'assaut 90 uniquement.
9. **Programme**

Cible A 10
 Tir commandé
 Nombre de coups = 13
 3 coups d'essai, coup par coup en 2 minutes
 6 coups, coup par coup, marqués individuellement
 4 coups, coup par coup, marqués à la fin du tir
 Temps : 10 coups en 5 minutes

En cas d'égalité :

1. Le meilleur coup de la série marqué à 100 pts
2. L'âge le moins élevé.

10. Munitions Sont remises sur la place de tir.

11. Récompenses Prix souvenir remis à tous les participants
Médaille (or, argent, bronze) pour les 3 meilleurs Juniors (U17-U21)
et les 3 meilleurs Juniors (U13-U15)
Prix pour les finalistes (bons ou prix en nature)

	Juniors (U17-U21)	Juniors U13-U15
1 ^{er} rang	300.-	300.-
2 ^{ème} rang	200.-	200.-
3 ^{ème} rang	150.-	150.-

Prix souvenir pour les 10 tireurs classés à la suite.

12. Recours Les éventuels recours doivent être adressés au plus tard 20 minutes après la fin du tir au chef division formation et JT du canton. Ceux-ci seront examinés par une commission formée du président SCTF, du chef division formation et JT du canton et du président de la CT TCFR 19. Les décisions de cette commission sont définitives.

13. Renseignements Jean-Marc Biemann, Impasse du Bois 29, 1754 Avry
tf. 079/250 90 57 – E-mail : jm.bielmann@gmail.com

14. Approbation Ce règlement a été approuvé par la Commission de tir du tir cantonal fribourgeois 2019 dans sa séance du 3 mai 2018.

Le président de la CT TCFR 19

Gabriel Mauron

Le chef division formation et JT SCTF

Jean-Marc Biemann

Va à

Membres du comité SCTF

Fédérations de tir des districts avec expl. pour les sociétés de tir formant des Juniors

Membres du CO TCFR 2019

Membres de la CT TCFR 2019